

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

PRESENTS : MM. Gilbert VARRENNE, Bernard BESSEY, Gabriel POMMIER, Jérôme GROUILLER, Daniel MOUSSERIN, Michel PERICHON, Pierre Yves LASSAIGNE, Alain BLETTERIE, Mmes Chantal PAIRE, Yvette BRUN, Monique GOUTILLE, Céline PERICHON, Corinne VINDRIER, Jacqueline AVENEL, Natalia ROSIER, Lillia ZAMO.

ABSENTS EXCUSES : Gérard DUBESSY, pouvoir donné à Jacqueline AVENEL
Marie-Claude CHAMPROMIS, pouvoir donné à Bernard BESSEY,
François LASSEIGNE, pouvoir donné à Gilbert VARRENNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel MOUSSERIN

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

I - MARPA

Intervention de M. Patay (OPHEOR) concernant la présentation des diverses solutions pour la mise à disposition du terrain en vue de la construction de la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie)

M. Patay, Directeur d'Ophéor, accompagné de M. Alex, chef de projet, expose les différentes solutions pour la mise à disposition du terrain municipal.

* soit une cession à l'euro symbolique

* soit la mise en place de baux sur une longue durée. Il est proposé une solution de bail emphytéotique sur une durée au moins égale à celle des crédits. Ophéor propose une durée de 75 ans sachant que ce bail peut être renouvelé dans la limite totale de 99 ans.

Le Conseil municipal se donne un temps de réflexion d'un mois pour prendre sa décision.

II – RESEAU DE CHALEUR - Proposition de M. Malot du SIEL

Lors de sa réunion du 18 juillet 2016, le Conseil d'administration de la MARPA a demandé des garanties quant au réseau de chaleur

- Sur le coût du Kw/chaleur et sa constance,
- Sur la non-participation de l'association à l'investissement de ce réseau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme d'une part qu'aucune dépense d'investissement ne sera réclamée à l'association de gestion, et que d'autre part, le tarif kw/chaleur sera aligné quelle que soit l'énergie utilisée (85 % bois, 15 % gaz) mais que ces tarifs suivront l'indexation réglementaire et dépendront des conditions météorologiques.

III – TOITURE ECOLE - Choix du bureau d'études

Deux bureaux d'études sur 5 consultés ont fait parvenir leur proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) en vue de l'isolation, la toiture et la zinguerie à engager sur le groupe scolaire.

Le bureau « Acropole », moins disant, est retenu pour un montant total H.T. de 3 600 €. Celui-ci sera chargé entre autres du Dossier de Consultation des Entreprises et de la constitution du dossier de demande de subventions.

IV - SECURITE ROUTIERE

Le Maire rappelle que le village est traversé par 8 000 véhicules chaque semaine dont certains ont été contrôlés à plus de 100 km/h malgré le radar pédagogique rappelant les 50 km/h.

Bernard Bessey présente un projet de sécurité routière intra-village dans l'urgence dans l'attente de la mise en place d'un plateau après travaux prévus par le Département dans 2 ans

a) Mise en place d'écluse à l'entrée du Bourg

Afin de sécuriser les abords du groupe scolaire et le chemin piétonnier du lotissement communal débouchant sur la RD 39, rue de Trébande, et en partenariat avec le Service Territorial Départemental de l'Ouest Roannais et les services de Gendarmerie de Renaison, et en accord avec ces autorités, il est décidé de réduire la vitesse à 30 km/h et d'installer deux chicanes avec balises de chantier provisoires pour former une écluse, de la Mairie jusqu'à la boulangerie

b) Route de la Croix Rampart – VC n° 3

Du côté de la route de la Croix-Rampart, il est décidé l'implantation de panneaux « Cédez le passage » à la sortie du lotissement « l'Agneline » et « Stop » en direction de Renaison, ainsi que la mise en place d'une écluse et la pose de bandes rugueuses avant et après le virage à 90°.

Monsieur le Maire ajoute que les habitants du lotissement ont transmis un courrier à la Mairie pour demander des mesures de sécurité.

V - ECHANGE TERRAIN PONCET

Monsieur le Maire propose l'extraction d'une parcelle issue du domaine public après déclassement à côté des parcelles cadastrées section AP n° 34 et 35, situées 50, rue Louis Joubert. Cette parcelle représentant environ 60 m², la cession serait de 480 €. Les honoraires de géomètre évalués à 600 € TTC seraient pris en charge par moitié par l'acquéreur et la commune, soit un solde positif pour la commune de 180 €.

Après vote à main levée – 17 voix « pour », 2 abstentions, il est décidé de donner suite et de faire intervenir le géomètre retenu.

VI - QUESTIONS DIVERSES

a) Route de Riorges

La gendarmerie juge inutile d'instaurer une limitation à 50 km/h. Un panneau « chaussée déformée » est plus adapté.

b) Ecole – Plan Vigipirate

Le Directeur demande que tous les portails soient fermés à clef après chaque passage. Une sonnette sans fil sera installée sur le portail près de la cantine pour les livreurs. Deux sonnettes supplémentaires seront installées, l'une sur la cour, l'autre dans le petit centre dans le prolongement de la sonnette déjà existante sur le portail principal. L'installation d'une gâche électrique est impossible sur le portail existant.